RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

ZONE DE DISTRIBUTION : ORVILLE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, le chlorothalonil R471811 (métabolite de pesticides) a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024. Il n'est donc plus pris en compte dans l'indicateur de qualité.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ORVILLE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1730 personnes sur 5 communes (AMPLIER, HALLOY, MONDICOURT, ORVILLE, POMMERA). Le responsable des installations est : « S.I.A.E.P DOULLENNAIS ET ENVIRONS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I.A.E.P DOULLENNAIS ET ENVIRONS » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **06/05/2025**

UDI **062000756**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **24 mg/L**
Valeur maxi : **25 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A — Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **33 %**
Nombre de substances recherchées : **183**
Valeur maxi : **0,133 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,11 mg/L**
Valeur maxi : **0,11 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Bonne qualité

Eléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,12 microgramme/L**
Valeur maxi : **1,12 microgramme/L**

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **28,8 °f**
Valeur maxi : **29,7 °f**

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez le régulièrement.

Agence Régionale de Santé - Hauts-de-France - Service Santé Environnementale du Pas-de-Calais - 100, avenue Winston Churchill - Bâtiment F
62000 Arras
www.hauts-de-france.ars.sante.fr
0 809 40 20 32
ars-hdf-sse62@ars.sante.fr